# MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



# REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

# **COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES**

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au titre de la gestion 2023

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au titre de l'année 2023. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

### 1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2023, s'élève à 1 101,9 milliards de FCFA contre 1 169,0 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une baisse de 5,7%. En nombre, 5 288 marchés ont été approuvés à fin décembre 2023, contre 6 330 à la même période en 2022, soit une baisse de 16,5%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 61,4% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2023, contre 64,3% à fin décembre 2022, soit une baisse de 2,9 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles représentent 36,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2023, contre 33,1% à fin décembre 2022, soit une hausse de 3,2 points. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 14,8% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2023 contre 13,3% à fin décembre 2021, soit une hausse de 1,5 point. Cette hausse s'explique principalement par la prise en charge des dépenses urgentes liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023.

La part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 46,1% à fin décembre 2022 à 45,4% à fin décembre 2023, soit une baisse de 0,7 point. Le taux de participation des PME à la commande publique reste significativement supérieur au seuil minimal réglementaire de 30%. Ceci traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

#### 2. Délais de passation des marchés publics

Le niveau du délai moyen de passation des marchés à fin décembre 2023 est 92,2 jours contre 91,9 jours à fin 2022, soit une légère hausse de 0,3 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

 le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 9,9 jours à 6,5, soit une baisse de 3,4 jours est la conséquence de la mise en œuvre effective de la dématérialisation des marchés publics;

- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 12,3 jours à fin décembre 2022 à 11,7 jours à fin décembre 2023, soit une baisse de 0,6 jour;
- le délai de demande d'Avis de Non Objection (ANO) est passé de 6,9 jours à fin décembre 2022 à 6,5 jours à fin décembre 2023, soit une baisse de 0,4 jour.
- le délai de signature de l'attributaire est passé de 8,7 jours à fin décembre 2022 à 4,5 jours à fin décembre 2023, soit une baisse de 4,2 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation des marchés, qui est passé de 5,2 jours à 10,1 jours et le délai d'approbation du marché qui est passé de 8,3 jours à 10,7 jours.

La hausse des délais de ces étapes est essentiellement la conséquence d'une part, des difficultés liées à l'adaptation des acteurs dans le cadre de la prise en main de l'applicatif (SIGOMAP) pour la numérotation des marchés et, d'autre part, du réaménagement technique intervenu au niveau du Gouvernement à fin d'exercice 2023 induisant ainsi des retards dans la gestion des dossiers d'approbation.

# 3. Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice se situe à 0,003 à fin décembre 2023, en baisse par rapport à celui de décembre 2022 qui était à 0,004. Ce chiffre témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

### 4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

L'applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics (SIGOMAP) est désormais la seule plateforme de gestion des marchés publics. De la phase pilote initiée avec sept (7) structures puis étendue à un plus grand nombre d'autorités contractantes, des observations relatives à la connexion internet et la prise en main sont les points forts de l'extension du SIGOMAP.

Après avoir accordé une attention particulière à ces problématiques, le Ministère des Finances et du Budget étend la mise en exploitation du SIGOMAP à l'ensemble des autorités contractantes des ministères à partir de l'exercice 2024.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil.

Le Ministre des Finances et du Budget

Adama COULIBALY

## **ANNEXES**

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2021, 2022 et 2023

		dé	cembre -21		décembre -22					décembre-23				
MODE	NB %		MONTANT (FCFA)	%	% NB		% MONTANT (FCFA)		NB	%	MONTANT (FCFA)	%		
PROCEDURES CLASSIQUES	3 997	78,3	823 911 375 707	96,5	5 169	81,7	1 138 096 195 566	97,4	4 336	82,0	1 076 351 484 346	97,7		
Appel d'offres ouvert	1 903	37,3	392 673 355 693	46,0	2 426	38,3	431 042 647 015	36,9	2 061	39,0	352 067 332 452	31,9		
Appel d'offres restreint	441	8,6	130 194 264 472	15,2	715	11,3	320 160 233 800	27,4	528	10,0	324 495 860 924	29,4		
Sous total procédures concurrentielles	2 344	45,9	522 867 620 165	61,2	3 141	49,6	751 202 880 815	64,3	2 589	49,0	676 563 193 376	61,4		
Marchés de Gré à gré	251	4,9	95 619 495 907	11,2	333	5,3	154 876 495 541	13,3	252	4,8	163 016 295 829	14,8		
Avenants	302	5,9	88 040 839 513	10,3	323	5,1	79 605 206 338	6,8	267	5,0	86 716 575 944	7,9		
Conventions	146	2,9	55 807 903 421	6,6	193	3,0	56 100 682 453	4,8	174	3,3	49 330 395 879	4,5		
Lettres de commande valant marchés	954	18,7	61 575 516 701	7,2	1 179	18,6	96 310 930 419	8,2	1054	19,9	100 725 023 318	9,1		
Sous total procédures non concurrentielles	1 653	32,4	301 043 755 542	35,3	2 028	32,0	386 893 314 751	33,1	1 747	33,0	399 788 290 970	36,3		
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 110	21,7	30 045 984 867	3,5	1 161	18,3	30 924 736 654	2,6	952	18,0	25 596 990 728	2,3		
Procédures simplifiées à compétition limitée	880	17,2	22 511 320 193	2,6	745	11,7	17 854 113 066	1,5	606	11,5	14 905 322 363	1,4		
Procédures simplifiées à compétition ouverte	230	4,5	7 534 664 674	0,9	416	6,6	13 070 623 588	1,1	346	6,5	10 691 668 365	1,0		
TOTAL	5 107	100	853 957 360 574	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100	5 288	100,0	1 101 948 475 074	100,0		

Source : DGMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2022 et 2023

Fin décembre 2022							Fin décembre 2023							
	Entrep	Marchés				Entreprises		Marchés						
CATEGORIES D'ENTREPRISES	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%		
Petites et moyennes Entreprises	1 792	76,3	4 563	72,1	538 982 495 431	46,1	1 108	55,7	3 130	59,2	499 977 818 620	45,4		
Autres entreprises	556	23,7	1 767	27,9	630 038 436 789	53,9	881	44,3	2 158	40,8	601 970 656 454	54,6		
TOTAL	2 348	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100	1 989	100	5 288	100	1 101 948 475 074	100		

Source : DGMP

Tableau 4: Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2022 et 2023

Étapes	Délais réglementaires	Délais de référence	Délais moyens (en jours)		
-	(en jours)	(en jours)	2022	2023	
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	9,9	6,5	
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	21,3	22,2	
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	12,3	11,7	
Demande d'avis de non objection	3	3	6,9	6,5	
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	6,3	7	
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3	3	
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7	7	
Signature de l'attributaire du marché	3	3	8,7	4,5	
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	5,2	10,1	
Approbation du marché	24	7	8,3	10,7	
Notification de l'approbation du marché	3	3	3	3	
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	91,9	92,2	

Source : DGMP